



# PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Toulouse, le 28 mai 2020

### **Le chantier de la déviation de Laudun l'Ardoise, dans le Gard, sur la RN580, a démarré le 27 mai 2020**

Cette opération consiste à réaliser une nouvelle liaison routière bidirectionnelle d'environ 3 km, parallèle à la RN580 existante, entre le carrefour d'accès à France logistique et le carrefour d'accès au port de l'Ardoise.

Cette nouvelle infrastructure supportera le trafic d'échange Nord-Sud du Gard Rhodanien (RN86/RN580) et facilitera les dessertes locales et la desserte des pôles économiques et multimodaux. À sa mise en service, elle permettra la suppression du passage à niveau n°38 et déléstera le trafic qui traverse actuellement le cœur de la commune de Laudun l'Ardoise.

Elle comprendra trois carrefours giratoires, dont un à chaque extrémité de la déviation, ainsi qu'un pont au-dessus de la ligne SNCF.

Le montant de l'opération est estimé à 30 millions d'euros, dont 20 millions d'euros financés dans le cadre du contrat de plan État-Région, apportés par l'État (6 M€), le conseil régional d'Occitanie (6 M€), le département du Gard (5,3 M€), la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (2,7 M€), et 10 millions d'euros financés par l'État dans le cadre du programme de sécurité ferroviaire.

La mise en service de la déviation est prévue fin 2024, après plusieurs phases, dont la première consiste à créer les deux carrefours giratoires d'extrémité, au Nord et au Sud de l'opération.

#### **Un chantier qui démarre dans un contexte particulier**

Dans le contexte de propagation du coronavirus COVID-19, la préparation de cette première phase de chantier a été menée en ayant comme objectif principal d'assurer la sécurité sanitaire des travailleurs mobilisés, dans le respect des préconisations du guide établi par l'Organisme Professionnel de Prévention dans le Bâtiment et les Travaux Publics (l'OPPBTP) le 2 avril 2020 et agréé par les pouvoirs publics. Aussi, un important travail a été mené par l'ensemble des partenaires, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur de sécurité et entreprises, pour définir, sur ce grand chantier, des mesures sanitaires concrètes et adaptées, permettant le démarrage des travaux en toute sécurité.

### **Contacts presse**

Marie LATREILLE DE FOZIERES | Delphine AMILHAU | Jennifer RIEU  
05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16 | 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71 | 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.occitanie.gouv.fr/communiqués](http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués)

## **Des mesures très concrètes pour assurer la sécurité sanitaire des travailleurs**

Pour ce chantier, qui mobilise dans un premier temps une dizaine de compagnons, la priorité est le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique, soit 1 mètre minimum entre chaque intervenant. Concernant les postes de travail pour lesquels cette distance ne pourra être assurée en permanence, le port du masque sera obligatoire.

La base vie, mise en place au démarrage du chantier, fera également l'objet d'un traitement particulier : l'usage en sera adapté pour limiter son utilisation au strict nécessaire, et des dispositions seront prises pour que les locaux soient désinfectés après chaque usage.

Les procédures de travail ont également été adaptées et les compagnons seront fournis en équipements de protection individuels conformément au guide de préconisation de l'OPPBTP (masques, gants, gel hydroalcoolique). Des points d'eau et du savon seront également déployés sur le chantier.

Ce dispositif est animé, au sein de chaque entreprise, par un référent COVID-19, personne centrale de ce dispositif, qui rappelle quotidiennement les consignes aux compagnons pour leur bonne application. Le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé de l'opération assurera le contrôle de ces dispositions pour le compte du Maître d'Ouvrage.

L'État, Maître d'Ouvrage de l'opération, appelle les usagers à être vigilants lors de leurs déplacements, à respecter la signalisation ainsi que les réductions de vitesse sur les secteurs concernés pour garantir leur propre sécurité et celle des personnes qui travaillent sur le chantier.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, « *salue le travail collectif de la DREAL Occitanie, du coordonnateur de sécurité et protection de la santé et des différentes entreprises de travaux. La parfaite coordination de leurs interventions ont permis une reprise de ce chantier important, dans les meilleurs délais et en garantissant la sécurité sanitaire des personnels du chantier.* »

## **Contact presse DREAL :**

Brigitte Poncet : 05 62 30 26 3 - 06 07 41 05 75

## **Contacts presse**

Marie LATREILLE DE FOZIERES | Delphine AMILHAU | Jennifer RIEU  
05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16 | 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71 | 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.occitanie.gouv.fr/communiques](http://www.occitanie.gouv.fr/communiques)